

BRAVE* : Festivals d'été 2019

Cette année, nous mettons en avant les défenseurs des droits environnementaux sur les festivals !

LE COMBAT

DE 25 ANS D'UNE COMMUNAUTÉ EN ÉQUATEUR CONTRE LE GÉANT PÉTROLIER

TEXACO-CHEVRON



Docuwebz la BD TEXACO © Éditions Les Arènes, Paris, 2013

Pendant plus de vingt ans, la compagnie Texaco a exploité l'or noir en Amazonie équatorienne. En 1993, le pétrolier américain a quitté le pays en laissant derrière lui l'une des pires catastrophes écologiques et humaines au monde. Emmenés par l'avocat Pablo Fajardo, 30 000 habitants se battent devant la justice depuis vingt-cinq ans pour obtenir réparation.

Dans cette histoire de David contre Goliath, en 2011, la justice équatorienne a condamné Chevron à payer une amende record de 9 milliards de dollars de réparations et autant de dommages et intérêts. Du jamais vu, mais depuis, Chevron refuse de payer l'amende !

Recit : PABLO FAJARDO - Scénario : SOPHIE TARDY-KU-BERT - Dessin & couleurs : DAMIEN ROUSSEAU
Disponible sur amnesty.boutique.fr



Partagez leur histoire, faites connaître ce combat méconnu, l'un des plus importants de notre époque !

* Courageux-courageuses

BRAVE*

AMNESTY INTERNATIONAL





Objectifs :

- Faire venir des personnes sur le stand
- Faire parler d'Amnesty International et de la campagne BRAVE* au sein du festival
- Informer, sensibiliser sur le travail des défenseurs de l'environnement, et susciter l'engagement en leur faveur

Matériel disponible à la commande pour vos stands :

Panneaux Défenseurs de l'environnement (5 panneaux A3 en papier glacé) – Expo Défenseurs de l'environnement

- ✓ 1 panneau sur le contexte et les enjeux pour les Défenseurs de l'environnement en Amérique latine
- ✓ 2 panneaux sur 2 situations concrètes de DDH : Berta Caceres et le Collectif des Femmes d'Amazonie
- ✓ 1 panneau avec une planche d'un visuel de la BD soutenue par Amnesty France « Texaco », sur la situation d'un collectif citoyen en lutte contre Texaco depuis 25 ans (*ce panneau a été décliné en Kakemono, en 10 exemplaires. Vous pouvez donc commander l'expo soit avec les 5 panneaux en A3 ou avec le kakemono et les 4 panneaux A3*)
- ✓ 1 panneau « Mémorial » faisant le constat du nombre d'assassinats en Amérique latine des défenseurs de l'environnement en 2018. Ce panneau appelle à l'action de solidarité « ressemez l'espoir ».

Ce matériel peut être commandé [ici](#).

La BD Texaco est également disponible à la commande sur la boutique Amnesty : [ici](#). Nous vous recommandons d'avoir une dizaine de BD sur votre stand. Un des panneaux utilise une des planches de cette BD. Elle présente très bien les obstacles souvent violents auxquels sont confrontés les défenseurs de l'environnement. Elle retrace 25 ans d'histoire de lutte et les dessins sont magnifiques !

Proposition animation 1 : « Ressemez l'espoir »¹

En lien avec le travail de DDH, et qui fait sens avec leur combat pour l'environnement, nous vous proposons l'action dite « Bombes à graines ». Après avoir vu l'expo et notamment le panneau des défenseurs de l'environnement assassinés en 2018 en Amérique Latine (le Mémorial), vous pourrez leur proposer une action de solidarité, pour ne pas les oublier et pour montrer que leur action, même après leur mort et de l'autre côté de l'Atlantique, a un retentissement. Il s'agit de « reverdir l'espace urbain » en proposant aux festivaliers un atelier de fabrication de petites boules de glaise avec des graines à l'intérieur. Une fois sèches, ils pourront repartir avec elle, et au détour d'une promenade en ville, insérer cette

boule dans un interstice de mur. La graine représente le DDH assassiné qui rejait dans l'espace urbain avec la pluie.

Matériel à acheter :

- Mélange de graines pour jachères fleuries ou pour attirer les papillons (vous pouvez également acheter des graines de tournesol ou de capucines, qui fonctionnent très bien pour les bombes à graines)
- Terreau
- Argile en poudre ou en pain pour le modelage
- Eau, plusieurs litres (en fonction du nombre de bombes à graines que vous fabriquerez)

Matériel complémentaire (que vous trouverez probablement chez vous !):

- Si vous craignez le contact avec la terre : des gants en plastiques
- Grand bol pour le mélange
- Un plat où faire sécher vos graines/ou des boîtes d'œufs vides
- Vieux journaux ou magazines

Réalisation (pour une douzaine de bombes) :

Etape 1 : Mélangez dans un grand bol : 8 doses d'argile + 10 doses de terreau

Etape 2 : Ajoutez de l'eau peu à peu et malaxez le mélange jusqu'à obtenir la consistance d'une pâte à modeler

¹ Un peu d'histoire... Ces petites « bombes » se lancent facilement dans tous les endroits où la biodiversité laisse à désirer (friches, bords de route, terrains vagues, jardinières abandonnées). Les bombes à graines sont une technique de semis développée par le japonais Masanobu Fukuoka après la Seconde Guerre Mondiale. Elles se sont développées à l'échelle mondiale pendant les années 1970 en s'intégrant au champ de la permaculture.

Etape 3 : Façonnez des boulettes de la taille d'une grosse noix ou d'une balle de ping-pong

Etape 4 : Creusez avec un doigt la boulette, y insérer une pincée de mélange de graines

Etape 5 : Laisser sécher une 10zaine de minutes, enveloppez-la dans un papier journal ou de magazine et remettez-la aux festivaliers !

Que faire avec ma bombe ? (que dire aux parents des enfants !)

Lancez vos bombes partout où vous aimeriez voir pousser des fleurs, l'espoir ! Une friche ou le pied des arbres dans la ville, une courette triste, une place de village, un jardin tiré au cordeau où ne pousse que de l'herbe tondue rase, etc. L'idéal normalement est de les utiliser en mai, mais entre juillet et août, à coup sûr, vous obtiendrez une floraison en septembre !



Animation 2 : La boîte à actions : aujourd'hui j'agis pour les défenseurs des droits environnementaux !

Pendant que les enfants font des bombes à graines... vous pourrez proposer des actions faciles et rapides à réaliser. Sur un panneau, ou sur la table, identifiez le coin « Boîte à actions, À vous de jouer ! »

Voici les actions possibles :

- Faire signer de façon manuelle la pétition pour les 4 femmes défenseuses amazoniennes (***Voir annexe 2***)
- Utiliser le QR code (***Voir annexe 1***) qui permet aux festivaliers de flasher avec leur téléphone portable un code qui les amène sur la pétition en ligne
- Action Twitter et envoi d'emails pour les 4 femmes amazoniennes (vous trouverez l'action en ligne [ici](#), ou ***voir Annexe 3***)
- Rejoindre le groupe local ou l'antenne jeunes
- Devenir membre d'Amnesty
- Devenir activiste BRAVE* : prendre les contacts des personnes qui souhaiteraient recevoir des informations sur les actions organisées autour des défenseurs (faire remonter les contacts à Audrey : aboursicot@amnesty.fr):
 - o stunt DDH ;
 - o activisme en ligne (notamment autour des DDH migrants).
 - o Monter une exposition DDH BRAVE* dans mon entreprise/école/université (lien vers l'exposition : <https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/exposition-brave>)
 - o Participer à un événement sportif (course) aux couleurs de la campagne et en soutien à un ou une DDH (ex : Marseillaise des femmes : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/une-course-pour-les-droits-des-femmes>)



Pour aller plus loin : informations sur la thématique Défenseurs des droits environnementaux + informations sur les cas présentés dans l'expo

1- La campagne BRAVE*

La campagne mondiale *BRAVE** vise à **renforcer la protection des défenseur-e-s des droits humains et leur capacité d'agir**, contrer la restriction des espaces de la société civile et **favoriser une mobilisation plus forte en faveur des défenseur-e-s**. Elle a été lancée au niveau mondial car on assiste à une hausse des attaques contre les défenseur-e-s et la société civile partout dans le monde, rendant l'engagement en faveur des droits humains de plus en plus difficile. La campagne *BRAVE** est une priorité d'Amnesty International.

Les principales attaques contre les défenseur.e.s sont :

- attaques physiques
- criminalisation
- harcèlement judiciaire et en ligne
- surveillance
- dénigrement des DDH ou de leur travail

Les principales raisons évoquées par les auteurs de ces attaques pour réprimer ou délégitimer les DDH incluent :

- la lutte contre le terrorisme
- la lutte contre l'impérialisme / les valeurs occidentales
- le développement économique et la sécurité.

Responsables de ces attaques :

Les **Etats, entreprises, groupes armés** et les **organisations criminelles** sont les principaux responsables des attaques envers les DDH. Des mécanismes internationaux et nationaux ainsi que des lois protectrices dans certains pays existent, mais ne permettent pas d'assurer une protection efficace des DDH.

DDH prioritaires :

Les DDH principalement visés et vulnérables travaillent sur les thématiques suivantes : droits des femmes ; droits des personnes LGBTI ; droits des migrants et droits environnementaux.

2- Thématique défenseurs des droits environnementaux

Défendre les droits humains liés à la terre, au territoire et à l'environnement est souvent dangereux. De nombreuses communautés en font directement l'expérience :

- **Les peuples autochtones** revendiquant l'accès à leurs terres ancestrales ou d'être consultés pour donner leur consentement libre, préalable et éclairé à l'utilisation de ces terres et de leurs ressources ;
- **Les populations rurales** soumises à des déplacements, à un appauvrissement et à la pollution en raison de projets liés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment des projets de mines ou de barrages hydroélectriques ;



- **Les communautés sans terres** luttant pour survivre dans des zones où la plupart des terres, aux mains de grands propriétaires fonciers, sont envahies par l'agriculture industrielle.

En 2018, 321 défenseur-es des droits humains (DDH) dans 27 pays ont été pris pour cible et tués en raison de leurs activités. Plus des trois quarts de ces activistes assassinés défendaient le droit à la terre, l'environnement et les droits des populations autochtones².

La situation dramatique des DDH qui travaillent sur des questions relatives aux terres, aux territoires et à l'environnement est en grande partie liée aux inégalités de pouvoir dans un contexte de marchandisation de l'environnement par les Etats et les entreprises³. Dans la majorité des cas, les exactions ont été commises dans le cadre de projets d'exploitations des ressources naturelles par des entreprises⁴.

Ces assassinats de DDH ne sont pas des actes isolés et ils ont été, le plus souvent, précédés d'acharnement judiciaire, de menaces ou d'agressions physiques. Au moins 49% des personnes tuées avaient déjà reçu des menaces particulières, et dans 43% des cas, des menaces avaient été proférées en général contre les DDH de la région. Dans la grande majorité des cas, les DDH n'avaient pas reçu la protection ou le soutien nécessaire entre le moment où ils avaient signalé les menaces et leur assassinat⁵.

Contexte spécifique des attaques contre les DDH et de l'environnement en Amérique latine :

Avec ses vastes richesses naturelles, qui attirent l'exploitation commerciale, et la mise en œuvre d'un modèle économique qui a déjà révélé son caractère non durable, l'Amérique latine, où sont commis environ 60 % des assassinats visant des défenseurs de l'environnement, est le lieu le plus meurtrier au monde pour les militants écologistes. Les rapports d'organisations de défense des droits humains montrent que le risque d'être tué quand on défend l'environnement et le territoire augmente chaque année.

En mars 2018, 24 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé l'Accord d'Escazú⁶, premier accord juridiquement contraignant qui vise à garantir le droit à un environnement sain et à protéger les défenseur.es de l'environnement. S'inscrivant dans la Déclaration de Rio du Sommet de la Terre de 1992, et notamment son Principe 10, ce traité instaure des protections pour les droits d'accès à l'information, à la participation publique et à la justice en matière de questions environnementales.

Il impose des obligations spécifiques afin de protéger les défenseur-es de l'environnement contre les menaces et les attaques, à enquêter sur les agressions dont ils sont victimes et à les sanctionner, à garantir leurs droits à la vie, à l'intégrité personnelle, à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi qu'à la liberté de mouvement.

² <https://www.frontlinedefenders.org/fr/resource-publication/global-analysis-2018>

³ Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, *They spoke truth to power and were murdered in cold blood: Analysis of the situation of environmental human rights defenders and concrete recommendations to better protect them*, d'après le Rapport du rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme doc. ONU A/71/281 (2016)

⁴ Amnesty International, *We are defending the land with our blood: Defenders of the land, territory and environment in Honduras and Guatemala* (AMR 01/4562/2016)

⁵ <https://www.frontlinedefenders.org/fr/resource-publication/global-analysis-2018>

⁶ <https://treaties.un.org/doc/Treaties/2018/03/20180312%2003-04%20PM/CTC-XXVII-18.pdf>

Pourtant, les États et les entreprises de la région continuent de travailler ensemble à des projets qui alimentent les inégalités, placent les intérêts financiers de quelques-uns au-dessus des droits fondamentaux de la majorité, et négligent le droit à la vie des personnes qui s'élèvent pour défendre leur territoire.

Les gouvernements de la région ne font pas preuve de volonté politique de mettre fin à ce phénomène. Nombreux sont ceux qui utilisent l'argument de la menace sur le développement et la croissance économique pour justifier leurs actions contre des groupes dénonçant l'exploitation par des entreprises, à des fins lucratives, de leurs terres ou de leurs ressources naturelles souvent situées sur des territoires ancestraux de populations autochtones.

3- Les Femmes amazoniennes

Retrouvez le rapport d'Amnesty International qui parle de ces 4 femmes : « *They will not stop us* ». Téléchargeable [ici](#)

Patricia Gualinga



Patricia est une dirigeante indigène des Kichwas de la communauté sarayaku ; elle défend le droit de son peuple à un territoire et celui de vivre dans un environnement sain face aux graves répercussions des activités liées à l'exploitation du pétrole sur ce territoire. Patricia s'efforce également de protéger le milieu naturel amazonien et promeut un développement durable en harmonie avec la nature.

En 2012, la communauté sarayaku a obtenu une victoire historique pour les peuples indigènes, après avoir signalé qu'une concession pétrolière avait installé des explosifs sur son territoire sans l'avoir consultée. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné à l'État équatorien de reconnaître qu'il avait violé le droit de cette communauté à une consultation préalable, libre et éclairée ; de l'indemniser pour le préjudice causé ; et d'enlever les explosifs, qui sont toujours sur son territoire. Le 26 juillet 2018, le peuple kichwa de Sarayaku a rendu publique l'initiative Kawsak Sacha (« Forêts vivantes »), qui vise à protéger la nature et à favoriser le développement durable sur son territoire.

Le 5 janvier 2018, au petit matin, un homme non identifié a menacé Patricia et l'a attaquée avec des pierres lorsqu'elle était à son domicile à Puyo (province de Pastaza), dans l'est de l'Équateur. Patricia se souvient que, lorsqu'elle a regardé par la fenêtre pour identifier l'agresseur, celui-ci a crié : « **La prochaine fois on te tuera, sale chienne !** », avant de s'enfuir.

Après cette agression, Patricia et sa famille ont dû quitter leur domicile, car la propriétaire du logement avait « **peur que quelque chose lui arrive [à elle]** ».

Nema Grefa

Nema est présidente de la nation sápara d'Équateur. Elle défend le milieu naturel amazonien et le droit de son peuple de protéger son territoire contre de possibles répercussions négatives des activités d'exploitation pétrolière.



Après avoir été officiellement reconnue présidente de la nation sápara d'Équateur en janvier 2018, sa nomination a été formellement contestée par un groupe de personnes qui, selon Nema, soutiennent les activités pétrolières sur le territoire sápara et revendiquaient le titre de président pour l'un de leurs membres. Par conséquent, le 10 avril 2018, la nomination de Nema a été annulée par une résolution du sous-secrétariat de la plurinationalité et de l'interculturalité du Secrétariat national

chargé de la gestion des politiques publiques.

Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux le 27 avril 2018, un homme armé d'une pique, identifié par Nema comme appartenant au groupe qui a contesté sa nomination, proférait des menaces de mort contre elle et affirmait qu'elle manquait de légitimité pour être présidente de la nation sápara d'Équateur :

« Les personnes ici présentes la rejettent unanimement et elles vont donc tuer Nema Grefa ; elle n'a pas de territoire. »

Dans cette vidéo, qui circule encore sur les réseaux sociaux, le visage de l'agresseur est parfaitement reconnaissable.

Un an après cet épisode, alors que Nema a officiellement porté plainte suite à ces menaces et qu'elle a identifié l'agresseur présumé, le parquet de la province de Pastaza n'a toujours pas procédé à l'analyse de la vidéo, ce qui aurait pourtant permis de trancher sur la responsabilité pénale présumée dans cette affaire.

Le 19 octobre 2018, après qu'un juge constitutionnel a accepté les mesures de protection proposées par le Bureau du médiateur et que les dirigeants de la nation sápara ont tenté de faire reconnaître la présidence de Nema, le Secrétariat national chargé de la gestion des politiques publiques a enfin reconnu la défenseure des droits humains en tant que présidente et présenté des excuses publiques. Cependant, Nema assure qu'en dépit de cette reconnaissance, les mesures de protection dont elle fait l'objet sont insuffisantes au regard de son mode de vie et, en particulier, face aux risques qui pèsent sur elle et sur sa communauté.

Salomé Aranda

Salomé est une dirigeante du peuple Kichwa qui défend le milieu naturel amazonien et les droits des femmes de sa communauté de vivre dans un environnement sain et de ne pas subir de violences sexuelles. Salomé est la dirigeante du Comité des femmes et de la famille de la communauté de Moretecocha, dans la province de Pastaza.



Salomé a dénoncé publiquement, notamment lors d'une réunion entre les représentantes des femmes amazoniennes et le président Moreno le 22 mars 2018, les possibles répercussions sur l'environnement des activités liées à l'exploitation du pétrole dans le bassin de la rivière Villano (province de Pastaza), ainsi que les cas de violences sexuelles subies par des femmes indigènes dans ce contexte.

Le 13 mai 2018, au petit matin, plusieurs individus non identifiés ont menacé et attaqué par des jets de pierres cette militante et sa famille à leur domicile. Une plainte a été officiellement déposée, mais le parquet de la province de Pastaza n'a toujours pas identifié les auteurs matériels et intellectuels de cette attaque, et aucune avancée notable n'a été réalisée dans le cadre de l'enquête.

Les autorités n'ont même pas accordé de mesures de protection afin de mettre Salomé et ses proches à l'abri des dangers auxquels ils font face.

Margoth Escobar

« Nous devons poursuivre notre action de défense, partout dans le monde. Ce que nous faisons pour la nature, c'est ce que nous pouvons accomplir de plus précieux pour les générations futures. Nous recherchons ce qu'il y a de mieux pour tous, car c'est le meilleur héritage que nous puissions laisser pour l'humanité. »



Margoth, qui se considère comme métisse, a consacré sa vie à la défense de l'environnement et des droits des peuples indigènes.

En août 2015, quand Rafael Correa était encore à la tête du pays, Margoth a été agressée physiquement par des policiers alors qu'elle participait à une grève nationale et à un mouvement de protestation auxquels avaient appelé des organisations indigènes et sociales à Puyo, dans la province de Pastaza. Elle a été maintenue en détention provisoire pendant plus

d'une semaine malgré son mauvais état de santé dû à ses blessures. Par la suite, elle a été libérée sous caution et accusée de « coups et blessures et résistance ».

Le 16 novembre 2015, le juge du pôle judiciaire en matière pénale de Pastaza a prononcé son acquittement, après avoir établi que la responsabilité pénale ne pouvait être définie et que les preuves quant à la participation aux « coups et blessures et résistance » constitutifs d'infraction ou à l'existence de celle-ci n'étaient pas suffisantes. L'acquittement a été confirmé par la chambre mixte de la cour



provinciale de Pastaza qui a émis une résolution en ce sens le 24 décembre 2015.

Le 29 septembre 2018, après l'entrée en fonction du président Lenín Moreno, la maison de Margoth a été incendiée intentionnellement. Le feu a détruit tous ses biens, y compris les articles qu'elle avait entreposés avec d'autres commerçants en vue de les vendre pour les fêtes de Noël.

Le 1^{er} octobre 2018, le commandant de la brigade des pompiers de Puyo a déclaré que, d'après le rapport établi à la suite de l'enquête menée sur les lieux le lendemain des faits, l'incendie était volontaire.

4- Berta Cáceres

Pour aller plus loin, excellent article de Cécile Raimbeau, dans le Monde diplomatique d'octobre 2016 (en lecture gratuite [ici](#)).

Éminente défenseuse des droits humains hondurienne, Berta Cáceres a cofondé le Conseil civique d'organisations populaires et autochtones du [Honduras](#) (COPINH) en 1993. Les droits du peuple autochtone Lenca au cœur de son combat. Dans ce cadre, elle œuvrait sans relâche pour à la défense de l'environnement et les droits du peuple autochtone Lenca.

Entre 2013 et 2015, les membres du COPINH ont organisé des manifestations contre le projet de barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, mis en œuvre par Desarrollos Energéticos S.A. (DESA) à cause de la menace qu'il représente pour le peuple autochtone lenca. Berta Cáceres et ses collègues ont été la cible de nombreuses attaques et menaces de la part des autorités et d'acteurs non gouvernementaux, qui considèrent leur action comme une menace pour leurs intérêts commerciaux.

Intimidée, harcelée et assassinée

En 2009, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a prononcé des mesures conservatoires pour protéger la vie de Berta Cáceres, mais les autorités honduriennes n'ont rien fait pour les mettre en œuvre. Par trois fois, la militante a essuyé des coups de feu alors qu'elle circulait dans un véhicule du COPINH en novembre 2015 ; elle faisait l'objet de surveillance, et a reçu des menaces d'enlèvement ou de [disparition](#) et des menaces visant ses enfants. Elle a aussi subi des agressions, des intrusions Toutes ces attaques visaient à la faire renoncer et à la réduire au silence. Ses collègues aussi avaient été attaqués.

Le 2 mars 2016, Berta Cáceres a finalement été abattue par des hommes armés qui ont fait irruption à son domicile, dans la ville de La Esperanza (province d'Intibucá, dans l'ouest du Honduras).

Avec son assassinat, les manœuvres d'intimidation à l'encontre de sa communauté n'ont pas cessé. Entre le 3 et le 12 mars 2016, des membres de sa famille et du COPINH ont été harcelés et intimidés. Le 15 avril, ses proches, ses collègues et des membres d'autres organisations nationales et internationales ont été attaqués par des hommes armés lors d'un rassemblement international des peuples autochtones. Les policiers présents sur les lieux n'ont rien fait pour empêcher ces attaques. Après que des participants internationaux ont réussi à les convaincre d'intervenir, ils ont finalement escorté les membres du COPINH et d'autres organisations hors de la zone.

Une procédure d'enquête opaque



L'enquête sur l'assassinat de Berta Cáceres est en cours, mais elle a été ouverte sans envisager l'hypothèse selon laquelle sa mort pourrait être liée à son travail en faveur des droits humains. L'absence d'investigations à ce sujet porte atteinte au droit de sa famille à une enquête efficace et approfondie. Finalement, un mois après la mort de la militante, les autorités ont annoncé que toutes les pistes étaient étudiées, y compris celle d'un lien éventuel avec ses activités de défenseure des droits humains.

Huit personnes ont été arrêtées pour leur implication présumée dans l'assassinat de Berta Cáceres, dont un dirigeant de DESA, un militaire, et un ancien militaire qui exerçait des fonctions de sécurité sur le site d'Agua Zarca. Cependant, les proches de Berta Cáceres disent avoir beaucoup de mal à accéder aux dossiers et à participer comme il se doit à la procédure d'enquête. Les attaques concertées contre Berta Cáceres et d'autres défenseurs des droits humains mettent de fait un coup d'arrêt à leur travail de défense et de promotion des droits humains, ainsi qu'à celui de leurs organisations, de leurs communautés et de la société civile en général.

5- Texaco-Chevron : Pablo Fajardo

Amnesty France est partenaire de la BD « Texaco ».

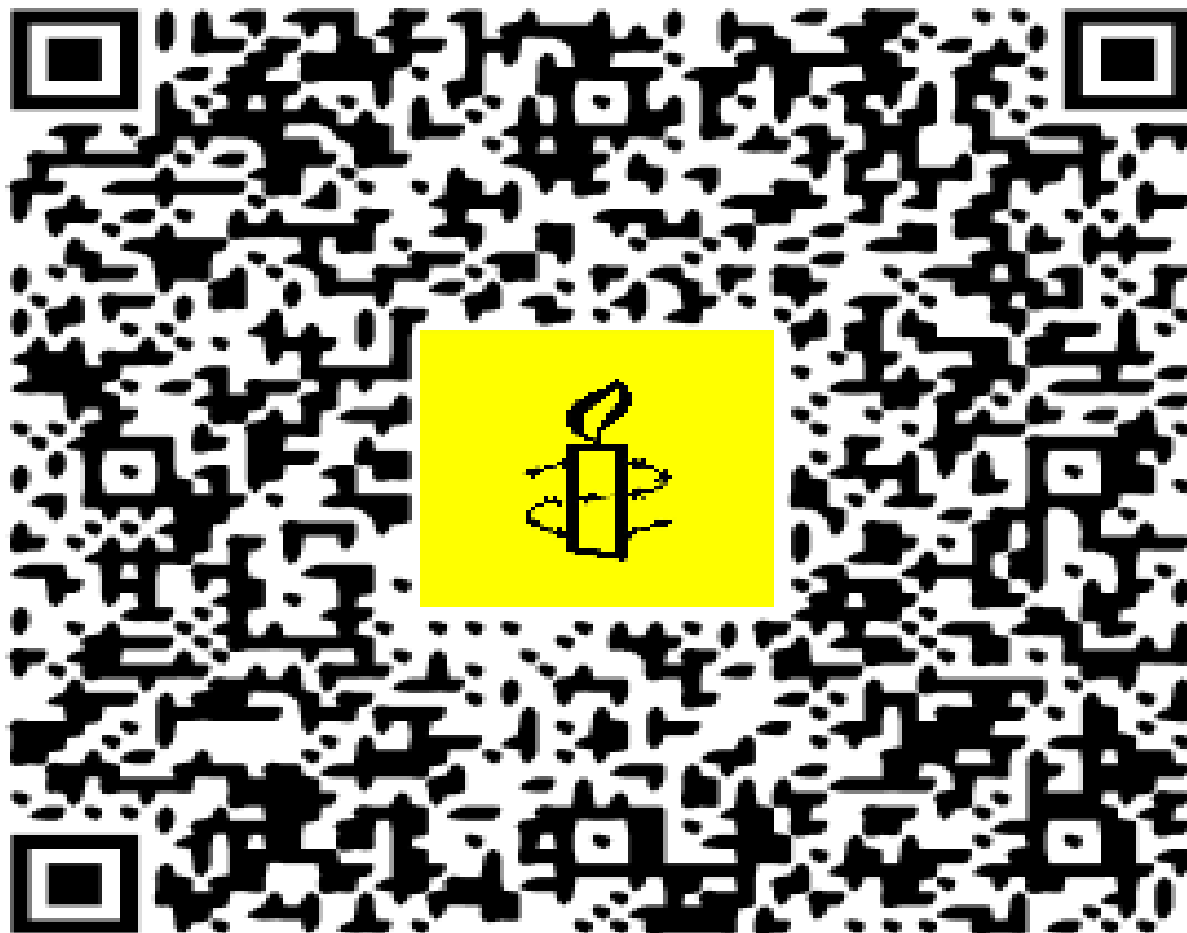
A la fois roman graphique, BD, témoignage illustré, c'est le récit de la pollution d'une région de l'Équateur par Texaco et le procès qui suit. Au cœur de cette lutte, P. Fajardo, homme de la forêt devenu avocat et porte-parole des afectados de ce Tchernobyl de l'Amazonie. Le récit se termine de nos jours, complété par un texte d'Amnesty International sur cette procédure de plus de 25 ans lancée par les afectados, et sur d'autres cas ainsi que sur l'action pour une vraie justice.

Texaco, c'est l'histoire de 25 ans de lutte pour dénoncer l'une des pires catastrophes écologiques et humaines perpétrée en Amazonie équatorienne, et le combat de David contre Goliath.

Vous pouvez écouter en podcast, l'émission de France culture *De cause à effets, le magazine de l'environnement*, qui a reçu Pablo le 30 mars 2019.

Vous trouverez également un article détaillé sur l'affaire Texaco, sur la même page : <https://www.franceculture.fr/emissions/de-cause-a-effets-le-magazine-de-l'environnement/seul-face-au-geant-petrolier-americain>

A VOUS DE JOUER ! METTONS LA PRESSION SUR LES AUTORITES EQUATORIENNES ! Justice et protection pour les femmes défenseures des droits environnementaux ! Flashez le QR code !





Pétition adressée à la procureure générale de l'Équateur, Diana Salazar

A envoyer à : Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 1

Garantissez la justice pour les femmes défenseuses d'Amazonie et protégez-les!

Madame la Procureure générale,

Au cours de l'année 2018, Amnesty International a recensé une série d'attaques et de menaces en Équateur contre les défenseuses des droits des peuples indigènes et environnementaux. Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salomé Aranda et Margoth Escobar, toutes membres du collectif des Femmes amazoniennes, font partie des victimes de cette série d'attaques.

Bien qu'elles aient toutes porté plainte, le bureau de la procureure générale n'a pris aucune mesure pour enquêter efficacement sur ces attaques et pour accorder des mesures de protection à ces femmes. Par conséquent, elles risquent leur vie et celle des membres de leur famille en continuant à mener leur travail légitime et important de défenseuses. En tant que procureure générale de l'Équateur, vous avez le pouvoir et la responsabilité de mettre un terme à cette situation. C'est pourquoi nous vous appelons à :

- faire en sorte que des enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales soient menées dans les plus brefs délais sur les attaques et les menaces contre Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salome Aranda et Margoth Escobar
- étudier l'éventualité selon laquelle ces attaques pourraient avoir été menées en raison de leur travail de défense des droits humains, et identifier les personnes soupçonnées d'avoir commandité ou mené ces attaques et les traduire en justice
- désigner et mettre en œuvre un protocole pour enquêter sur les infractions contre les défenseurs des droits humains, afin de renforcer la coordination entre les mécanismes et les autorités chargés des enquêtes pénales.

| | NOM, PRENOM | CODE POSTAL | SIGNATURE |
|-----------|--------------------|--------------------|------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |

Annexe 3 : Action Twitter et Emailing pour les 4 Femmes amazoniennes

Vous retrouvez en ligne cette action, [ici](#)

Au cours de l'année 2018, nous avons recensé [une série d'attaques et de menaces en Équateur contre les défenseuses des droits des peuples indigènes et environnementaux](#). Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salomé Aranda et Margoth Escobar, toutes membres du collectif des Femmes amazoniennes, font partie des victimes de cette série d'attaques.

Bien qu'elles aient toutes porté plainte, le bureau de la procureure générale n'a pris aucune mesure pour enquêter efficacement sur ces attaques et pour accorder des mesures de protection à ces femmes. Par conséquent, elles risquent leur vie et celle des membres de leur famille en continuant à mener leur travail légitime et important de défenseuses. Pourtant, le Président Moreno come la Procureure générale Diana Salazar, s'étaient engagés publiquement en faveur d'une meilleure protection des défenseuses des droits humains et environnementaux.

AGIR

INTERPELLER LA PROCUREURE GÉNÉRALE SUR TWITTER

Adressez ce message à la Procureure générale Diana Salazar :

Les Femmes amazoniennes risquent leur vie pour sauver la planète. @FiscalíaEcuador identifiez les responsables des attaques contre les défenseuses amazoniennes

 **TWEETER**

AGIR

INTERPELLER LE PRÉSIDENT MORENO SUR TWITTER

Adressez ce message au Président Moreno :

Les femmes amazoniennes protègent la forêt contre les impacts environnementaux causés par les industries extractives. Ce sont des femmes courageuses (#brave) qui font face à des menaces extraordinaires pour sauver notre planète. Président @Lenin Moreno mettez en œuvre un plan national de protection des défenseurs des droits humains

 **TWEETER**

AGIR

INTERPELLER LA PROCUREURE GÉNÉRALE SUR FACEBOOK

Effectuez une publication sur la page Facebook de la Procureure générale Diana Salazar en copiant ce message :

Las Mujeres Amazónicas arriesgan su vida para salvar nuestro planeta. Señora Fiscal General, identifique a los responsables de los ataques contra las #DefensoresDDHH Amazónicas

 **ALLER SUR LA PAGE FACEBOOK**

AGIR

INTERPELLER LE PRÉSIDENT MORENO SUR FACEBOOK

Effectuez une publication sur la page Facebook du président Moreno en copiant ce message :

Las Mujeres Amazónicas protegen la selva más grande del mundo frente al daño ambiental causado por las industrias extractivas. Son mujeres valientes (#BRAVE) que afrontan amenazas extraordinarias para salvar nuestro planeta. Presidente Lenin Moreno implemente una Política Nacional de #DefensoresDDHH

 **ALLER SUR LA PAGE FACEBOOK**

Envoyer un courriel à la Procureure Générale Diana Salazar

Recopiez ce courriel et adressez-le à salazarmd@fiscalia.gob.ec; erazom@fiscalia.gob.ec, et copiez l'adresse d'Amnesty suivante : ddh@amnesty.fr

Señora Fiscal General:

Amnistía Internacional es un movimiento global de más de 7 millones de personas que trabajan juntas para promover y defender los derechos humanos. Nuestra visión es la de un mundo en el que todas las personas disfruten de todos los derechos proclamados en la Declaración Universal de Derechos Humanos y en otras normas internacionales. Somos independientes de todo gobierno, ideología política, interés económico y credo religioso.



Le escribo hoy desde Francia porque a lo largo de 2018, Amnistía Internacional registró una serie de ataques y amenazas en Ecuador contra las defensoras de los derechos humanos Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salomé Aranda y Margoth Escobar, integrantes del colectivo Mujeres Amazónicas.

A pesar de que todas estas defensoras presentaron denuncias penales, la Fiscalía General del Estado no ha investigado adecuada y efectivamente estos delitos ni ha concedido medidas de protección a las defensoras. Esto las ha obligado a arriesgar sus vidas y las de sus familias para seguir realizando su importante y legítima labor.

Como fiscal general de Ecuador, en sus manos están el poder y la responsabilidad de poner fin a esta situación.

Por todo ello, le pido que:

avance en las investigaciones sobre los ataques y amenazas contra Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salomé Aranda y Margoth Escobar, y que esas investigaciones se lleven a cabo sin demora y de manera exhaustiva, independiente e imparcial;

investigue la posibilidad de que esos ataques puedan haber sido motivados por el trabajo de derechos humanos de estas mujeres, identifique a todos los presuntos autores tanto materiales como intelectuales de estos hechos y los haga comparecer ante la justicia;

diseñe e implemente un Protocolo de Investigación de Delitos Cometidos contra Personas Defensoras de Derechos Humanos, para reforzar la coordinación entre los mecanismos y autoridades encargados de llevar a cabo investigaciones penales.

Atentamente, [NOMBRE]

Traduction en français :

Madame la Procureure générale,

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour promouvoir et défendre les droits humains. Notre vision est celle d'un monde où toute personne peut se prévaloir des droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres normes internationales. Nous sommes indépendants de tout gouvernement, idéologie politique, intérêt économique et conviction religieuse.

Je vous écris aujourd'hui depuis la France parce qu'au cours de l'année 2018, Amnesty International a recensé une série d'attaques et de menaces en Équateur contre les défenseuses des droits humains Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salomé Aranda et Margoth Escobar, toutes membres du collectif des Femmes amazoniennes.

Bien qu'elles aient toutes porté plainte, le bureau de la procureure générale n'a pris aucune mesure pour enquêter efficacement sur ces crimes et pour accorder des mesures de



protection à ces femmes. Par conséquent, elles risquent leur vie et celle des membres de leur famille pour pouvoir continuer à mener leur travail légitime et important.

En tant que procureure générale de l'Équateur, vous avez le pouvoir et la responsabilité de mettre un terme à cette situation.

C'est pourquoi je vous appelle à :

- faire en sorte que des enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales soient menées dans les plus brefs délais sur les attaques et les menaces contre Patricia Gualinga, Nema Grefa, Salome Aranda et Margoth Escobar ;*
- étudier l'éventualité selon laquelle ces attaques pourraient avoir été menées en raison de leur travail de défense des droits humains, et identifier les personnes soupçonnées d'avoir commandité ou mené ces attaques et les traduire en justice ;*
- désigner et mettre en œuvre un protocole pour enquêter sur les infractions contre les défenseur·e·s des droits humains, afin de renforcer la coordination entre les mécanismes et les autorités chargés des enquêtes pénales.*

Veillez agréer, Madame la Procureure générale, l'expression de ma haute considération.